

Hommage au Professeur Louis Malassis
Montpellier, le 12 Juin 2008
Intervention¹ d' Henry-Hervé Bichat, IGGREF.H

Mesdames, Messieurs, chers Amis,

Une fois encore, j'ai l'honneur de représenter le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche. Et j'y suis très sensible puisqu'il s'agit de l'hommage rendu au Professeur Louis Malassis qui fut pour moi, comme pour beaucoup d'entre nous, non seulement un Maître intellectuel, mais surtout un Maître de vie !

Je dois d'abord vous présenter les plus vives excuses du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche qui ne peut pas malheureusement, en raison des devoirs de sa charge, être présent cet après-midi. Il m'a téléphoné hier soir pour me demander de vous assurer qu'il était de tout cœur avec nous car la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) n'oublie pas les impulsions décisives que le Professeur lui a données lorsqu'il a été appelé par le Ministre Pierre Méhaignerie à prendre sa direction, il y a trente ans.

Cet héritage s'est concrétisé notamment sous la forme d'une célèbre directive signée par le Ministre de l'Agriculture le 21 Mai 1980 après avoir fait l'objet d'une communication en Conseil des Ministres. A l'origine, cela devait constituer un chapitre d'une loi sur la modernisation de l'agriculture. Mais les dispositions concernant l'enseignement, la recherche et le développement avaient été contestées par le Conseil d'Etat car selon lui elles relevaient toutes du domaine réglementaire. C'est pourquoi le Professeur Louis Malassis avait proposé à l'approbation du Gouvernement un texte d'orientation de 16 pages² couvrant tout le domaine placé sous la responsabilité de la DGER. Ce texte fondamental appelle de ma part les quatre observations suivantes :

1. Cette directive est d'abord **unique** en son genre : avant le Professeur Louis Malassis, aucun des DGER précédents n'avait écrit un texte d'une telle ambition. Après lui, les 9 DGER qui se sont succédés se sont appuyés sur ses orientations fondamentales pour piloter l'enseignement, la recherche et le développement placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture en dépit d'une conjoncture toujours très fluctuante ;
2. Cette directive était à son époque très **novatrice**, voire révolutionnaire : s'appuyant sur sa vaste expérience internationale, et notamment sa connaissance des Land Grant Colleges américains, le Professeur Louis Malassis proposait une vision diamétralement opposée aux idées qui avaient cours en France à cet époque puisqu'au lieu de considérer séparément l'enseignement, la recherche et le développement (qui jusqu'alors faisaient l'objet de systèmes dédiés), il insistait sur leurs interrelations et les décrivait comme un système global auquel il donna le nom de « **filière du progrès** ». Dans cette perspective, la directive préconisait un large partenariat avec

¹ Ce texte a bénéficié du concours précieux de Madame Andrée Salgueiro qui fut la secrétaire de direction du DGER depuis le mandat de Monsieur Gilbert Constant jusqu'à celui du Professeur Le Bossé

² Un petit brain trust composé d'A.L. Parodi, de M. Petit, d'A. Staropoli et de moi-même avait été associé par le Directeur Général à la préparation de ce texte.

l'Education Nationale qui a été un objectif poursuivi par tous les DGER qui lui ont succédé. C'est en partie pour démontrer la pertinence de cette vision que le Professeur Malassis a créé Agropolis, au départ dans un certain scepticisme. Mais cette vision nouvelle s'est peu à peu imposée en France. En voici deux exemples récents :

- a. La Commission Chabbal : dans le cadre des réflexions sur le rapprochement souhaitable des Universités avec les Grandes Ecoles qui fut une grande préoccupation de notre Maître, le Conseil Général des Mines et des Télécommunications ainsi que le Conseil des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs ont mis en place au cours du premier semestre de cette année une commission sur l'ingénierie placée sous la présidence du Professeur Robert Chabbal³. Celle-ci a d'abord recherché à mettre l'accent sur les caractères identitaires de l'ingénierie (dont le plus important est le lien étroit entre l'enseignement, la recherche et le transfert) avant de déboucher sur le modèle de l'université confédérale si chère au Professeur Louis Malassis.
 - b. L'appel d'offres Campus : pour relever le défi de la mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, suite au coup de semonce que représente le célèbre classement de l'Université de Shanghai, le Gouvernement a lancé un Appel d'offres pour sélectionner dix pôles d'excellence qui assureront la présence de notre pays au plan international au plus haut niveau. Dans les réflexions préliminaires de l'Administration, les thématiques « dures » telles que l'aéronautique, les technologies de l'information et de la communication, le nucléaire ou la biotechnologie médicale avaient été présélectionnées. Et le nom de Montpellier n'apparaissait pas dans les villes universitaires qui pourraient être retenues pour bénéficier des crédits exceptionnels que le Gouvernement a décidé de consacrer à cette opération stratégique, ni d'ailleurs la thématique de la gestion des ressources naturelles, pourtant si importante pour notre avenir. Or le jury international a sélectionné, à la surprise de beaucoup, le dossier que vous aviez présenté en raison de sa qualité. Et tout en vous adressant toutes mes plus vives félicitations, je ne peux pas ne pas voir dans ce succès remarquable le fruit des enseignements répétés du Professeur Louis Malassis. D'ailleurs dans son entretien téléphonique, Jean-Louis Buer me disait combien tout le Ministère de l'Agriculture s'en réjouissait (puisque cette réussite va bénéficier à l'ensemble de la filière du progrès en lui donnant une grande visibilité internationale) et félicitait tous ceux qui y avaient contribué.
3. En relisant près de trente années après cette fameuse directive, on peut mesurer **tout le parcours réalisé mais aussi ce qu'il reste à accomplir**. Ainsi
- a. Dans le domaine de l'enseignement technique agricole
 - i. Le long développement sur l'enseignement féminin nous paraît aujourd'hui bien anachronique ;
 - ii. Le niveau minimum requis pour bénéficier d'aides publiques qui avait été fixé au BEPA nous rappelle que ce ne fut qu'après un long débat qui fût tranché par le Ministre lui-même ; car beaucoup craignaient à

³ A laquelle E Landais et moi-même représentons le Ministère de l'Agriculture

juste titre que cette mesure puisse éloigner des milliers d'agriculteurs du bénéfice des aides à la modernisation. Depuis ce niveau a été porté au BTA. Et nous avons tous la conviction qu'il faut que les futurs chefs d'exploitation aient le niveau du BTS pour affronter avec succès les défis de l'avenir ;

iii. Enfin la directive appelait à une rénovation des méthodes pédagogiques, et notamment à la généralisation du contrôle continu des connaissances, ce qui a été réalisé en grande partie ;

b. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la directive

i. fixait à 20% le nombre d'étudiants provenant de l'enseignement technique agricole dans les promotions des élèves des écoles d'ingénieurs. Nous en sommes encore loin !

ii. souhaitait vivement que le Ministère de l'Éducation Nationale autorise les Ecoles d'agronomie et vétérinaires à délivrer le titre de docteur, chaque fois qu'elles en auraient la capacité, comme dans tous les autres pays du monde. Cet objectif n'est malheureusement pas encore complètement atteint ;

c. Dans le domaine de la recherche

i. La création du CEMAGREF, à partir du CT-GREF et du CNEMA était annoncée, ce qui fût réalisé quelques années après ;

ii. Il était vivement souhaité une formation commune des cadres de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'administration de manière à faciliter la fluidité entre ces trois secteurs fondamentaux de la filière du progrès. Une dizaine de jours avant la fin du Ministère Méhaignerie, un décret autorisait les jeunes fonctionnaires du cadre A technique à achever leur formation par la soutenance d'une thèse de docteur. Mais cette mesure n'a pas encore été élargie à l'ensemble des promotions, loin s'en faut !

d. Dans le domaine du développement,

i. La directive recommandait que chaque année un rapport sur l'état de la filière du progrès soit présenté au Conseil Supérieur de l'Agriculture, ce qui n'est pas encore le cas ;

ii. Elle créait les commissions départementales de l'agriculture et du développement qui ont débouché sur les commissions départementales de l'agriculture ;

iii. Elle lançait les fameux Réseaux Nationaux d'Expérimentation et de Démonstration qui voulaient faire communiquer dans les deux sens les recherches les plus fondamentales avec l'expérience pratique des agriculteurs, utopie toujours à poursuivre !

iv. Elle suggérait que tous les centres de documentation des services et établissements placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture se fédèrent au sein de centres régionaux de manière à mieux mutualiser leurs moyens et services, ce qui a été réalisé dans quelques régions ;

4. Enfin le mot d'ordre « Ambition, Innovation et Dynamisme » clôturait cette directive. Il convient de le citer dans son intégralité car il n'a pas pris une seule ride :

« **Ambitionner**, c'est à dire élaborer et réaliser un système d'enseignement agricole permanent, à la mesure de nos exigences nationales, qui honore le services public et les enseignants ;

Innover, donc progresser, s'adapter aux changements en cours et à venir ;

Dynamiser, donc susciter initiatives et responsabilités, décentraliser et régionaliser, faire confiance et rechercher le dialogue avec tous les partenaires du système éducatif : les élèves, les parents, les professionnels, les enseignants et le personnel administratif. »

En terminant je forme le vœu que l'esprit du Professeur Louis Malassis continue de faire vivre toute la filière du progrès et qu'Agropolis, fidèle aux orientations de son fondateur, contribue pleinement à la réussite et au rayonnement, notamment au plan international, du projet Campus !

HHB

[Cliquez pour accéder à la directive du 21 mai 1980](#)